

Non classifié

DCD/DAC/EFF(2006)2/REV1



Organisation de Coopération et de Développement Economiques
Organisation for Economic Co-operation and Development

14-Mar-2006

Français - Or. Anglais

DIRECTION DE LA COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT
COMITE D'AIDE AU DEVELOPPEMENT

DCD/DAC/EFF(2006)2/REV1
Non classifié

Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide et les pratiques des donateurs

Missions consultatives aux fins de l'étude de 2006 sur le suivi de la Déclaration de Paris

MANDAT

L'Activité conjointe sur le suivi de la Déclaration de Paris est convenue que la méthode concernant l'Enquête de 2006 sur le suivi de la Déclaration de Paris serait validée dans un nombre représentatif de pays pilotes.

Le mandat ci-après présente les objectifs et les modalités des missions sur le terrain. Il a été révisé à la lumière des commentaires formulés à la réunion de l'Activité conjointe sur le suivi de la Déclaration de Paris le 24 janvier 2006.

Personne à contacter : M. Simon Mizrahi (Mél : simon.mizrahi@oecd.org ; Tél : +33 1 45 24 78 41)

JT03205581
Ta. 75264

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine
Complete document available on OLIS in its original format

Français - Or. Anglais

MISSIONS CONSULTATIVES SUR LE TERRAIN POUR L'ENQUETE 2006 SUR LE SUIVI DE LA DECLARATION DE PARIS

FINALITE DU PRESENT DOCUMENT

1. Dans le cadre de la préparation de l'*Enquête 2006 sur le suivi de la Déclaration de Paris*, une Activité conjointe du CAD réunissant des donateurs et des pays partenaires¹ entreprend, à la demande de six pays bénéficiaires de l'aide (Cambodge, Ghana, Nicaragua, Sénégal, Afrique du Sud et Ouganda), des missions consultatives afin de **valider les méthodes et les procédures d'exécution de l'Enquête 2006**. Le présent document expose les généralités, les objectifs des missions, les procédures et les résultats attendus de celles-ci.

GENERALITES

2. Suite au Forum à haut niveau de Paris sur l'efficacité de l'aide (2 mars 2005), le Groupe de travail du CAD-OCDE sur l'efficacité de l'aide a été chargé de « suivre et encourager les progrès réalisés au niveau mondial par les pays et organismes qui ont souscrit à la Déclaration ». A cette fin, il a été convenu que les progrès seraient évalués au niveau des pays au regard des douze indicateurs figurant dans la section III de la Déclaration. Ces indicateurs fournissent un cadre pour le respect des engagements et obligations définis dans la Déclaration de Paris. Ils fournissent aussi des données de référence au regard desquelles les organismes d'aide peuvent mesurer leur performance.

3. Conformément au paragraphe 11 de la Déclaration de Paris, le Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide, à sa réunion des 19 et 20 octobre 2005, a mis en place une Activité conjointe sur le suivi de la Déclaration de Paris en vue de :

- Coordonner le suivi international des indicateurs pour la première série de consultations qui doit avoir lieu en 2006 (Enquête 2006 sur le suivi de la Déclaration de Paris).
- Examiner le suivi international des engagements à court terme.
- Proposer des dispositifs pour le suivi à moyen et long terme des indicateurs et des engagements.
- Aider à l'élaboration de méthodes cohérentes d'agrégation des informations relatives à différents pays dont une synthèse sera présentée dans un rapport périodique.

4. Dans le cadre de sa mission, l'Activité conjointe élabore un questionnaire et des instructions techniques afin d'établir une base de référence initiale et complète qui permettra de suivre les progrès accomplis dans le temps au regard des douze indicateurs qualitatifs et quantitatifs convenus à Paris. A cet égard, l'Activité conjointe coordonnera également le premier exercice de suivi en 2006 (*Enquête 2006 sur le suivi de la Déclaration de Paris*) qui sera lancé en mai 2006. Les réponses au

1. L'Activité conjointe sur le suivi de la Déclaration de Paris est un organe subsidiaire du Groupe de travail du CAD-OCDE sur l'efficacité de l'aide – Un partenariat qui réunit 23 organismes donateurs et 23 pays partenaires.

questionnaire sont attendues au plus tard le 15 août 2006 de sorte que les personnes interrogées auront trois mois et demi dans les pays pour compléter un questionnaire léger.

5. Pour élargir la participation dans les pays et promouvoir le dialogue entre les partenaires pour le développement, une lettre a été envoyée en janvier 2006 à l'ensemble des participants au Forum à haut niveau de Paris sur l'efficacité de l'aide. Cette lettre (annexe A) invite les pays partenaires à désigner un coordonnateur national. Il y est également proposé que les pays communiquent, s'ils le souhaitent, un rapport qualitatif passant en revue les progrès accomplis et les obstacles rencontrés dans la mise en œuvre de la Déclaration de Paris et de ses indicateurs.

OBJECTIFS DES MISSIONS

6. Avant de lancer l'Enquête en mai 2006, l'Activité conjointe va collaborer avec un nombre représentatif de pays partenaires pour évaluer et valider (c'est-à-dire tester sur le terrain) la méthode, le questionnaire et les instructions techniques ainsi que les systèmes informatiques. Cette évaluation de la structure globale de l'enquête sera entreprise dans le cadre de six missions consultatives sur le terrain.

7. Les objectifs de ces missions sont les suivants :

- Déterminer auprès d'un nombre limité de donateurs et d'organisations partenaires, s'il est possible de remplir le questionnaire de façon efficace par rapport au coût. A cette fin, des projets de questionnaires seront communiqués par le Secrétariat de l'OCDE avant le lancement des missions consultatives.
- Examiner, avec les autorités et les donateurs dans les pays, les moyens les plus appropriés de gérer l'Enquête 2006 dans les pays.
- Choisir parmi les propositions des autorités et des donateurs le meilleur moyen de structurer et de clarifier le questionnaire et les instructions techniques afin de rendre compte de façon efficace et pertinente des efforts déployés dans les pays pour mettre en œuvre la Déclaration de Paris. Ce faisant, il faudra veiller à ce que le questionnaire et les instructions présentent un degré suffisant de cohérence d'un pays à l'autre tout en étant suffisamment souples pour s'adapter aux conditions particulières de chaque pays.
- Déterminer comment les donateurs et les autorités peuvent répondre à certaines des questions clés concernant les indicateurs quantitatifs figurant dans le questionnaire et évaluer les réponses au regard de l'objectif de la question ou du questionnaire. Cela devrait permettre d'élaborer des instructions pratiques utiles pour les interlocuteurs des autres pays où l'Enquête sera entreprise.
- Déterminer dans quelle mesure la méthode d'évaluation des indicateurs qualitatifs peut être liée aux procédures nationales de mise en œuvre de la Déclaration de Paris.
- Fournir une première évaluation de la possibilité de mettre en place une procédure au niveau des pays pour assurer le suivi, et donner suite aux indicateurs et objectifs de la Déclaration de Paris. Ce faisant, la mission évaluera aussi la possibilité de mettre en place des mécanismes dans les pays pour suivre la Déclaration de Paris.
- Lier les initiatives prises aux niveaux national et mondial et diffuser les principaux enseignements qui se dégagent des travaux de l'Activité conjointe sur le suivi de la Déclaration de Paris, et fournir un point de départ pour la collaboration future du Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide, du système des Nations unies et des institutions financières internationales.

8. Dans le cadre de la mission consultative, le questionnaire et la méthode seront testés auprès d'autorités partenaires et d'un groupe représentatif de donateurs. Cela sera fait cependant à une petite échelle et cet exercice ne vise pas à remplacer l'enquête en vraie grandeur qui sera entreprise ultérieurement cette année.

PROCEDURES POUR CONDUIRE LES MISSIONS

9. *Calendrier et choix des pays* – Sous réserve de la confirmation définitive des autorités nationales, les travaux des missions s'étaleront de mi-février à fin avril 2006. Les membres chefs de file assureront la planification des activités et la préparation des réunions au niveau des pays. A l'issue des consultations, six pays partenaires se sont déclarés volontaires pour entreprendre l'exercice pilote en collaboration avec des partenaires pour le développement de premier plan. Ces pays sont les suivants :

1. **Cambodge** (en association avec le PNUD)
2. **Ghana** (Commission européenne et PNUD)
3. **Nicaragua** (Espagne et PNUD)
4. **Sénégal** (France, Etats-Unis)
5. **Afrique du Sud** (Etats-Unis – à confirmer)
6. **Ouganda** (Banque mondiale)

10. *Composition des équipes* – Pour chaque mission, l'équipe comprendra le membre ou les membres chefs de file, un haut responsable gouvernemental (par exemple le coordonnateur national pour l'Enquête 2006), des agents du Secrétariat OCDE-CAD et d'autres membres de l'Activité conjointe en tant que de besoin. Un membre représentant des programmes mondiaux (comme le Fonds mondial de lutte contre le VIH/Sida, la tuberculose et le paludisme) peut participer à une ou deux missions. Le nombre total des membres de l'équipe chargée de la mission sera limité à six pour faciliter le dialogue et simplifier la logistique au niveau local.

11. *Organisation des missions dans les pays* – Chaque mission durera cinq jours et sa réussite dépendra de l'aptitude du membre chef de file à assurer une bonne coopération entre la communauté des donateurs et les autorités. C'est pourquoi, entre autres, il est important qu'un responsable gouvernemental participe à la mission. Lors de la phase de planification, le donneur chef de file souhaitera peut-être accorder une attention particulière aux questions suivantes :

- Les mécanismes de dialogue et de coordination entre les autorités et la communauté des donateurs, notamment les mécanismes de coordination des diverses modalités de l'aide (soutien budgétaire, aide sectorielle, aide-projet).
- Comment les apports d'aide (engagements et versements) sont-ils notifiés par les donateurs au gouvernement et saisis dans les comptes nationaux (budget annuel, cadre des dépenses à moyen terme, etc.) ? Dans quelle mesure les données sur les apports d'aide notifiées par les donateurs sont-elles prises en compte dans les budgets nationaux ?
- Comment les mécanismes relatifs au développement humain et aux capacités institutionnelles sont-ils coordonnés au niveau des pays ? Comment les donateurs se servent-ils des unités chargées de la mise en œuvre des projets ?

12. Pour favoriser un dialogue constructif sur ces thèmes, le coordonnateur national et le donneur chef de file pourraient envisager de créer des groupes de réflexion comprenant des donateurs et des représentants gouvernementaux particulièrement intéressés par les questions ci-dessus. Cela permettrait

aussi à la mission de tester le questionnaire et les instructions techniques et de définir les éventuelles modifications à leur apporter.

13. Le Secrétariat de l'OCDE préparera une lettre de présentation particulière pour l'activité dans les pays avant d'entamer la mission consultative dans chacun des pays.

RESULTATS ATTENDUS

14. Chaque équipe est chargée d'établir un rapport de mission pour chacune des missions effectuées, en soulignant les points d'accord auxquels les participants seront parvenus après chaque mission (par exemple entre donneurs, et entre autorités et donneurs). En particulier, le rapport mettra en lumière les points ci-après :

- Les critères propres aux pays pour toutes les définitions comprises dans la méthode qui nécessitent que des critères spécifiques soient établis. Il s'agit, en particulier, des définitions de secteur public, de programmes coordonnés de renforcement des capacités, d'unités parallèles de mise en œuvre des projets, de missions sur le terrain coordonnées et de travaux analytiques coordonnés par pays.
- Une procédure pour la gestion de l'Enquête de 2006 au niveau des pays (notamment meilleures pratiques et difficultés recensées).
- Une proposition de plan d'un rapport décrivant les progrès qualitatifs obtenus et les difficultés rencontrées dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris et des indicateurs au niveau des pays (dont il est question dans la lettre adressée aux participants au Forum à haut niveau de Paris présentée dans l'Annexe A).
- Les changements particuliers à apporter au questionnaire et aux instructions techniques.

15. Le coût de la mission sera couvert par les membres de l'équipe se rendant dans les pays.

Annexe A : Lettre envoyée aux Participants au Forum à haut niveau



Paris, 31 janvier 2005

Madame, Monsieur,

Re : Déclaration de Paris : Message du partenariat de donateurs et de pays partenaires hébergés par le CAD-OCDE (paragraphe 11).

Nous vous écrivons à vous-même et à chacun des Chefs de délégation des pays et des organisations représentés au **Forum à haut niveau sur l'efficacité de l'aide** (28 février-2 mars 2005) pour donner suite à certains engagements importants que nous avons pris dans le cadre de la Déclaration de Paris.

Premièrement, nous sommes heureux de pouvoir vous communiquer une version de la Déclaration de Paris qui tient compte des objectifs qui ont été définis au milieu de l'année 2005 et qui vous ont été communiqués dans une lettre des Présidents du CAD et du Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide en date du 3 août 2005, puis aux Vice-Présidents du Sommet mondial des Nations unies. Cette version peut être consultée sur le site web OCDE-CAD www.oecd.org/dac/effectiveness/parisdeclaration qui contient également des informations sur la façon dont les pays qui ne l'ont pas encore fait peuvent, s'ils le souhaitent, souscrire à la Déclaration de Paris.

Deuxièmement, comme vous le savez, les signataires de la Déclaration de Paris ont invité le Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide à proposer, d'ici la fin 2005, des dispositifs pour le suivi des progrès accomplis eu égard aux indicateurs et engagements convenus à Paris. Nous sommes heureux de pouvoir vous informer que nous disposons d'un cadre et que des mécanismes sont mis en place pour suivre et favoriser les avancées à tous les niveaux. A cet égard, nous joignons à ce courrier un message qui donne des précisions sur une enquête qui devrait être lancée en mai 2006.

Troisièmement, les signataires de la Déclaration de Paris ont également invité le Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide à élargir la participation des pays partenaires. A cet égard, nous sommes heureux de vous informer que le Groupe de travail a augmenté le nombre de pays participant à ses activités afin d'assurer une représentation pleine et égale de pays partenaires et de pays donateurs. Cet objectif a été atteint non seulement pour ce qui est des membres – le Groupe de travail comprend aujourd'hui 23 pays partenaires, 23 donateurs bilatéraux et plusieurs institutions multilatérales – mais aussi en ce qui concerne les mécanismes de travail. Le Ghana, qui accueillera le troisième Forum à haut niveau en 2008, assure la vice-présidence du Groupe de travail aux côtés de la Banque mondiale. Des dispositions favorables à l'égalité de représentation ont également été mises en place au niveau des différentes Activités conjointes qui contribuent aux travaux du Groupe de travail.

Nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec vous et de vous aider lorsque nous collaborerons ensemble aux fins de cette entreprise importante.

Michel Reveyrand
Président
Groupe de travail sur
l'efficacité de l'aide

Helen Allotey
Vice-Président
Groupe de travail sur l'efficacité
de l'aide

Richard Manning
Président
Comité d'aide au développement

Shoji Nishimoto
Administrateur adjoint
PNUD

Jim Adams
Vice-Président
Banque mondiale

Suivre les progrès accomplis eu égard aux engagements et indicateurs énoncés dans la Déclaration de Paris

Message aux pays partenaires qui ont approuvé la Déclaration de Paris²

Connaissant la volonté de votre pays de respecter les engagements pris au titre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide ainsi que le calendrier qui y est présenté, nous souhaitons vous tenir informés des progrès accomplis et des plans élaborés pour mettre en place un système de suivi en vue de mesurer les progrès mutuels au regard des engagements de partenariat et des indicateurs convenus dans la Déclaration. Nous souhaitons aussi nous assurer de votre coopération et de votre soutien pour la réalisation du premier volet du travail d'enquête destiné à établir un niveau de référence et une méthode aux fins du suivi des progrès accomplis jusqu'en 2010. Les premiers progrès obtenus au regard du niveau de référence seront évalués dans une deuxième enquête en 2008 avant le troisième Forum à haut niveau qui se tiendra au Ghana.

Ce processus de suivi est destiné à compléter et promouvoir la participation dans les pays et le dialogue entre les partenaires pour le développement mentionnés dans la Déclaration de Paris (paragraphe 9-10). Il devrait également servir de base à l'amélioration de l'efficacité de l'aide grâce à des engagements partagés et à une responsabilité mutuelle.

Le Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide a créé une « **Activité conjointe sur le suivi de la Déclaration de Paris** » qui est coprésidée par des représentants du Vietnam et du Royaume-Uni et appuyée par l'Afrique du sud, l'Allemagne, l'Autriche, la Banque mondiale, le Canada, le Cambodge, la Commission européenne, l'Espagne, les États-unis, la France, le Ghana, le Japon, le Mali, le Nicaragua, la Norvège, le PNUD et le Sénégal. Ensemble, ceux-ci élaborent des orientations techniques, des outils d'enquête et une méthodologie pour la collecte et la notification de données relatives aux objectifs convenus.³ Les données collectées au niveau des pays dans l'Enquête 2006 seront communiquées au CAD pour agrégation globale et notification. Elles seront également communiquées aux sièges des organismes donateurs.

Après avoir testé sur le terrain les instruments d'enquête dans six pays partenaires entre février et avril 2006, nous envisageons d'envoyer avant **mai 2006** les instructions techniques et deux questionnaires, l'un devant être rempli par les autorités et l'autre par chacun des donateurs présents dans le pays partenaire bénéficiaire de l'APD. Nous inviterons les pays participants à l'Enquête à compléter ce questionnaire avant le **15 août 2006** ainsi qu'à rédiger un rapport qualitatif passant en revue les progrès et les obstacles dans la mise en œuvre de la Déclaration de Paris et de ses indicateurs. En vous donnant cette date, nous espérons favoriser la prise en compte des processus de suivi dans le dialogue national sur l'efficacité de l'aide, par exemple, dans le cadre de groupes consultatifs ou de tables rondes. A cet égard, vous souhaiterez peut-être communiquer ce message aux partenaires pour le développement et aux importantes parties prenantes dans votre pays.

Nous serons très heureux de la coopération de l'ensemble des pays partenaires participant à cette enquête. Pour faciliter la réalisation de l'Enquête, nous vous demandons de nous confirmer dans un courrier électronique adressé au Secrétariat de l'OCDE (simon.mizrahi@oecd.org) **que les autorités de votre pays sont prêtes à participer à cet exercice** ; et ce faisant, à nommer un coordonnateur national qui travaillera avec les donateurs à la réalisation de l'Enquête. De plus amples informations seront communiquées au coordonnateur national désigné et seront disponibles sur le site web du CAD : www.oecd.org/dac/effectiveness/monitoring avant le lancement de l'Enquête en mai 2006. La Banque mondiale et le PNUD sont également prêts à offrir leur aide.

2. La liste de tous les pays peut être consultée sur le site web OCDE-CAD : www.oecd.org/dac/effectiveness/monitoring

3. Cet accord est toutefois soumis aux réserves d'un donneur concernant la méthodologie d'évaluation de la qualité (a) des systèmes de passation des marchés gérés localement (en liaison avec les objectifs-cibles 2b et 5b) et (b) des programmes de réforme de la gestion des finances publiques (en liaison avec l'objectif-cible 5a.ii).